



## *Mairie de Fenoux*

### COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FÉVRIER 2019

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du CGCT

Présents : MM. BASTY Jean-Pierre, GALLARD Michel, GUITTON Claude, Mmes TEXIER Valérie, BOUTIN Mireille, RENAULT Françoise, SÉNÉCHAUD Julie MM. LIÉBOT Jean-Michel, NETIER Cédric, ROSSARD Jean-Michel.

Absentes : Mmes AUDEBRAND Christelle, DUVAL Marina, GEAY Isabelle et M. NICOLE Jerry.

Procuration de M. FOURRÉ Jean-Claude à Mme TEXIER Valérie.

Madame TEXIER a été désignée secrétaire de séance.

### **Atelier municipal : taxe aménagement et redevance archéologie**

Le conseil accepte de rembourser les 61%, soit 5 075,20 €, de la taxe aménagement et de la redevance archéologie à la CCVG.

### **Modification statutaire de la communauté de communes Val de Gâtine**

Le conseil approuve le projet de modification statutaire de la communauté de communes Val de Gâtine tels qu'ils sont annexés portant notamment sur le transfert des compétences facultatives suivantes :

- 1. Prise en charge des trajets des écoles vers les pôles sportifs de Mazières en Gâtine, Champdeniers et Coulonges sur l'Autize*
- 2. Soutien à l'enseignement de la musique sous la forme de subvention (Club musical de Mazières en Gâtine, centre socio-culturel de Champdeniers)*
- 3. Habilitation à agir dans le cadre de sa compétence service de repas à domicile pour le compte d'autres collectivités. Les interventions de la communauté de communes pour le compte d'autres collectivités feront l'objet de convention définissant les modalités techniques et financières entre les cocontractants.*

### **Protection sociale complémentaire / volet prévoyance. Mandat au Centre de Gestion de la F.P.T. des Deux-Sèvres pour convention de participation**

Le conseil décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation volet prévoyance que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres va engager en 2019.

### **Mise en conformité RGPD – mandat donné au Centre de gestion des Deux-Sèvres**

Le règlement européen 2016/679, dit Règlement Général pour la Protection des Données ou RGPD, est entré en vigueur le 25 mai 2018 dans tous les pays de l'Union européenne et s'applique à toutes les collectivités territoriales et tous les établissements publics.

Le conseil décide de se joindre à la solution mutualisée de mise en œuvre du RGPD proposée par le Centre de gestion des Deux-Sèvres dans le cadre d'une consultation ouverte visant à présélectionner des prestataires qui feront l'objet d'une mise en avant et seront présentés aux collectivités et établissements concernés, lesquels conserveront in fine le libre choix du partenariat souhaité

## **Création de 2 plates-formes pour réserves incendie**

Suite à la construction de 2 bâtiments avicoles, l'un à la Jarrie et l'autre au Châtelier la commune à l'obligation d'assurer la protection incendie.

Afin d'y mettre des outres, le conseil accepte le devis présenté par Christophe Boisumeau d'un montant total de 3 019.02 € pour la réalisation des 2 plates-formes (1 255.02 € ttc pour la Jarrie et 1 764 € ttc pour le Chatelier).

## **Demandes de subvention**

Le conseil refuse de verser une subvention aux restaurants du Cœur, au Conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel de Poitiers, à la Maison Familiale Rurale de Secondigny, à la MFR de Moncoutant, à l'association « Un hôpital pour les enfants », à l'association France Handicap et à France Adot79.

## **Informations diverses**

- Mme Louissette Découx fait valoir ses droits à la retraite à partir du 1<sup>er</sup> juillet.
- Lecture d'une lettre du Président du Comité des Fêtes par M. le Maire.

A Fenioux le 14 février 2019

La secrétaire de séance,  
V. TEXIER

Le Maire,  
J.-P. BASTY